

4. COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BREVETS

Le pourcentage de demandes de brevets PCT déposées conjointement par des inventeurs qui ne vivent pas dans la même région, qu'ils soient originaires ou non du même pays, est un indicateur de la propension à la coopération et au partage des connaissances entre régions.

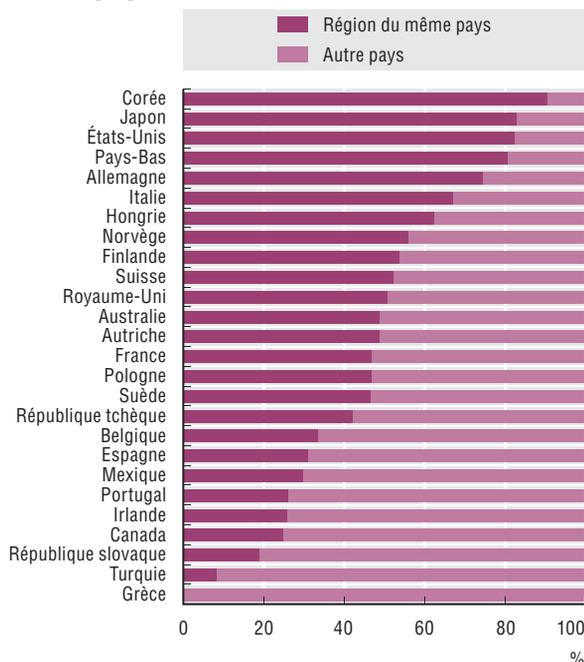
Le graphique 4.1 présente une ventilation des brevets en fonction du lieu de résidence de leurs co-inventeurs (indépendamment de leur pays d'origine). On y voit que dans des pays comme le Japon, les États-Unis et les Pays-Bas, qui se classent parmi les dix premiers pays membres de l'OCDE pour ce qui est du nombre de demandes de brevets PCT par million d'habitants (graphique 3.1), les co-inventions semblent être surtout le fruit d'une collaboration à l'échelle nationale : en 2005, la proportion de co-inventions nationales était supérieure à 70 % dans ces trois pays, ainsi qu'en Corée. D'autres pays comme la Turquie, la République slovaque et le Canada manifestent apparemment une plus grande propension à collaborer avec l'étranger en matière de prise de brevets.

Parmi les régions qui enregistraient le plus grand nombre de brevets détenus conjointement avec des inventeurs étrangers en 2005, la région d'Istanbul, en Turquie, collaborait principalement avec l'Amérique du Nord (94 %), tandis que celle de Zapadne Slovensko, en République slovaque, avait surtout pour partenaires d'autres régions européennes (93 % du total des co-inventions brevetées) (graphique 4.2).

Dans la plupart des régions, le principal partenaire de la co-invention réside sur le même continent. En Europe, toutes les régions étudiées sont plus enclines à collaborer avec une autre région européenne, sauf le South-East du Royaume-Uni, les régions Southern and Eastern de l'Irlande et la région d'Istanbul en Turquie, où les inventeurs sont davantage tournés vers leurs collègues

4.1 Répartition des demandes de brevets PCT détenus en copropriété en fonction du lieu de résidence du co-inventeur (régions de niveau TL2), 2005

Les pays qui déposent le plus grand nombre de demandes de brevets sont aussi ceux qui comptent la plus forte proportion de co-inventions nationales.



des régions d'Amérique du Nord. Aux États-Unis, la Californie fait également figure d'exception, partageant 64 % de ses co-inventions étrangères avec l'Europe, contre seulement 16 % avec d'autres régions nord-américaines situées en dehors des États-Unis.

Définition

Le document qui accompagne la demande de brevets mentionne le nom et l'adresse de tous les inventeurs ainsi que leur pays de résidence. Si deux inventeurs ou plus résident dans des régions différentes, le brevet est comptabilisé comme une co-invention (les co-inventions faisant intervenir des personnes résidant dans la même région ne sont pas prises en considération).

Source

OCDE, base de données REGPAT.

Annexe B : Sources et description des données.

Années de référence et niveau territorial

2005; TL2

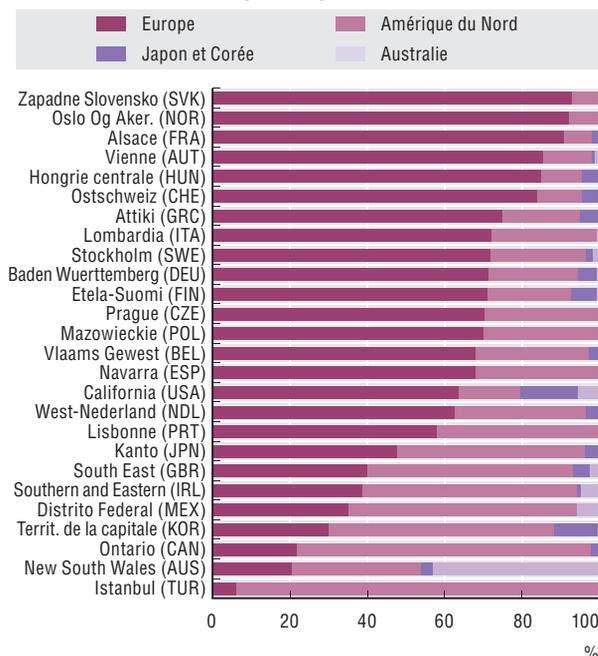
Pas de données régionales pour l'Islande, le Danemark et la Nouvelle-Zélande.

Informations complémentaires

Travaux de l'OCDE sur les brevets : www.oecd.org/sti/ipr-statistics.

4.2 Poids de chaque continent partenaire dans les régions de niveau TL2 comptant le plus grand nombre de co-inventeurs étrangers, 2005

La plupart des régions collaborent principalement avec des co-inventeurs étrangers originaires du même continent.

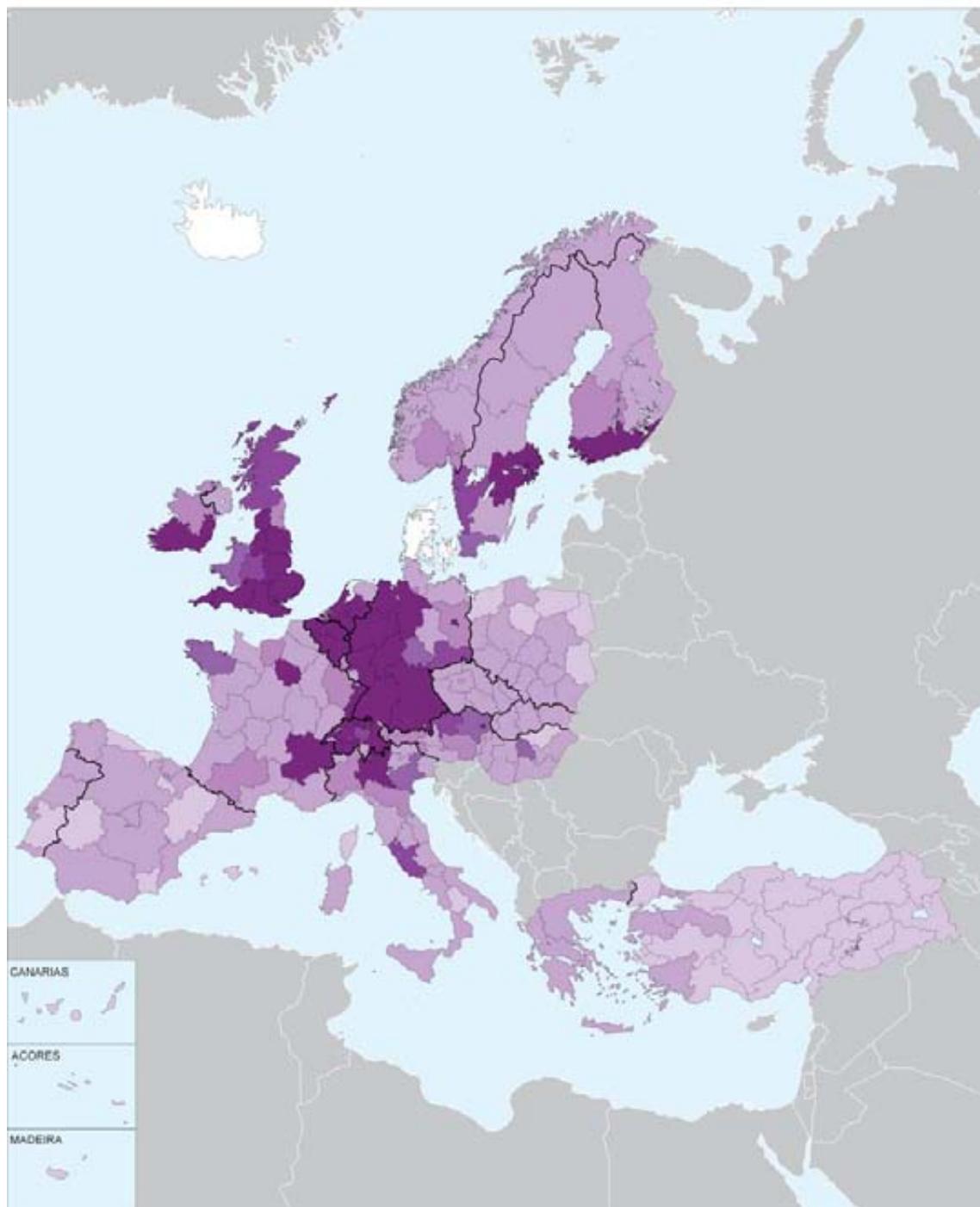
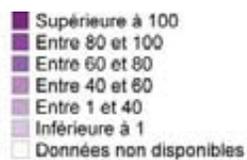


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/551118735148>

4. COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BREVETS

4.4 Nombre de brevets PCT détenus par au moins un co-inventeur étranger : Europe

Régions de niveau TL2, 2005

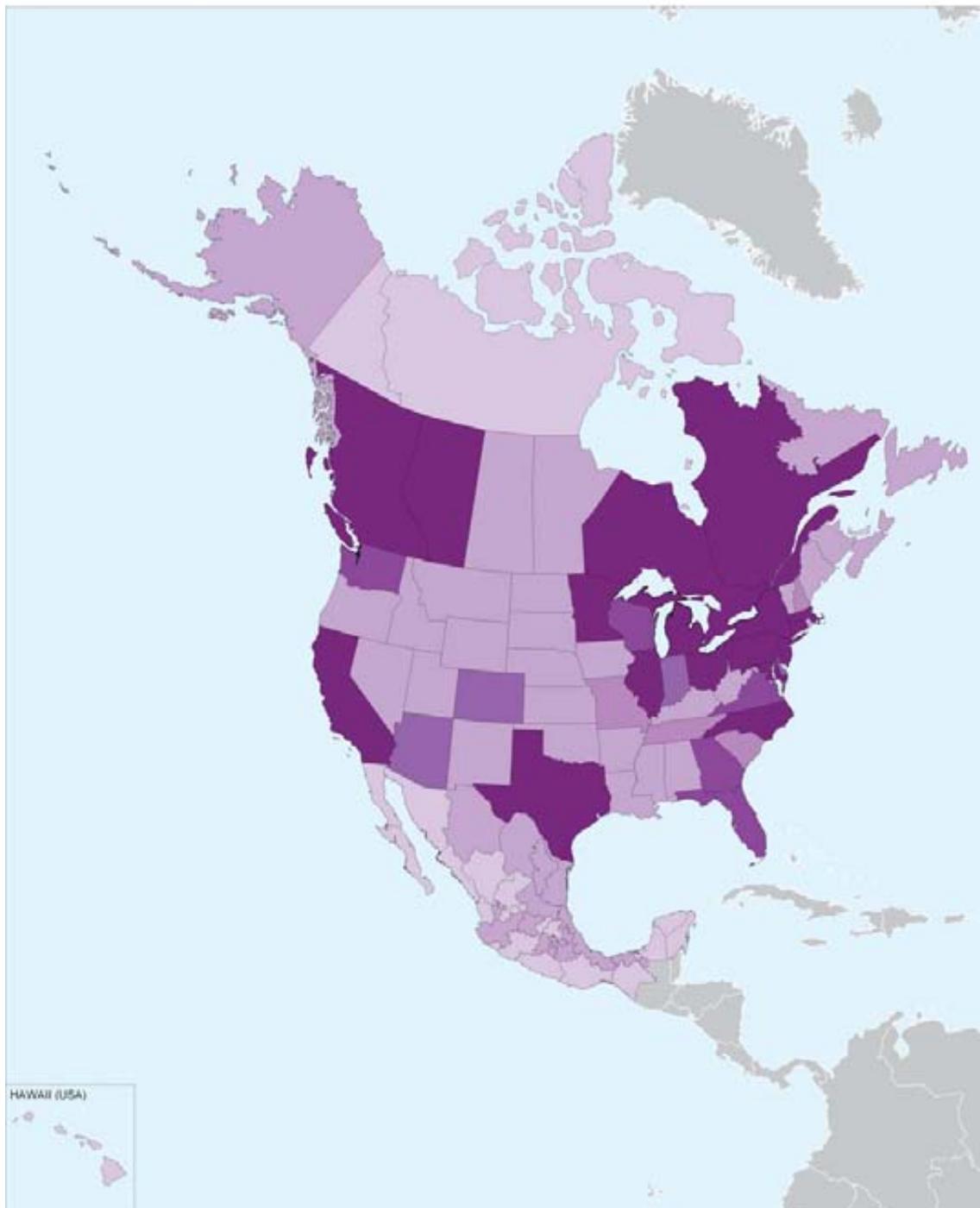
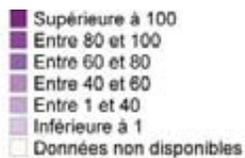


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552213831723>

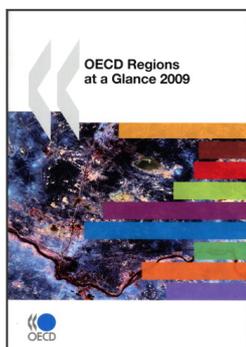
4. COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BREVETS

4.5 Nombre de brevets PCT détenus par au moins un co-inventeur étranger : Amérique du Nord

Régions de niveau TL2, 2005



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552213831723>



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Coopération régionale en matière de brevets », dans *OECD Regions at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.